

CHAMBRE DES COMMUNES

LES STÉNOGRAPHES—DISPONIBILITÉ D'EMPLOI À
LA COMMISSION DU SERVICE CIVIL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. l'Orateur: Jeudi, l'honorable représentante d'Hamilton-Ouest (M^{me} Fairclough) a posé la question suivante qui se trouve à la page 6390 du *hansard*:

Le secrétaire d'État nous dirait-il pourquoi on exerce cette année une forte pression sur le personnel sténographique afin d'apprendre si certaines sténographes pourront se mettre à la disposition de la Commission du service civil pour travailler pendant l'intersession? A titre d'explication, je dois dire que ces formules ont toujours été fournies au personnel; mais, cette année, on presse les sténographes d'adresser leur demande à la Commission du service civil.

Cette question n'aurait pas dû être adressée au secrétaire d'État (M. Pinard) mais au chef de la division des sténographes ou à moi-même. On procède ainsi pour aider celles qui désirent un emploi entre les sessions à obtenir du travail de la Commission du service civil; pour cette raison, il importe de remplir le plus tôt possible les formules et de les retourner à la Commission du service civil. Nous n'avons pas à nous préoccuper de celles qui ne désirent pas être employées durant l'intersession.

SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Applewhaite.

ARCHIVES PUBLIQUES ET BIBLIOTHÈQUE
NATIONALE

A—Archives publiques—

343. Administration et services techniques, \$349,638.

M. Knight: Le ministre compétent a-t-il l'intention de faire quelque déclaration au sujet de la bibliothèque?

L'hon. M. Pickersgill: Non, monsieur, je n'en ai pas l'intention, car je crois que l'activité de la bibliothèque nationale est suffisamment exposée dans le rapport annuel.

M. Knight: Je crois qu'on devrait fournir un mot d'explication à ce sujet. Je m'intéresse surtout à la bibliothèque.

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable député pourrait peut-être attendre que nous abordions le poste concernant la bibliothèque; le poste à l'étude vise les archives.

M. Knight: Je pensais qu'on avait appelé le poste relatif à la bibliothèque.

M. Herridge: J'exprimerai la reconnaissance des membres de mon parti à l'Archiviste et à son personnel pour la courtoisie et la collaboration qu'ils ont bien voulu nous accorder.

Bon nombre d'entre nous s'intéressent, comme le ministre, à l'histoire et, bien que nous ne soyons pas autant que lui en mesure d'en influencer le cours, nous y apportons tout l'intérêt de l'amateur. Nous tâchons souvent d'obtenir des renseignements des Archives publiques et nous avons toujours trouvé l'Archiviste et son personnel prêts à nous accorder leur collaboration et disposés à se donner la peine de faire les recherches nécessaires et de mettre à notre disposition la documentation requise. Il m'a semblé qu'avant d'adopter le crédit en question, quelqu'un devait exprimer notre appréciation pour ce service.

M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le président je tiens à dire un mot pour appuyer d'une façon très générale ce que vient de dire le député de Kootenay-Ouest. Moi aussi j'ai reçu le meilleur accueil de la part de l'Archiviste national. Je signalerai au ministre à propos du projet de construction de nouveaux immeubles comprenant les Archives, qu'il y aurait lieu d'étudier de plus près la possibilité de se servir plus fréquemment du procédé de microfilm par opposition au simple classement de documents. Le ministère m'a indiqué, au cours de certaines conversations que j'ai eues avec ses fonctionnaires, qu'il est, parfois, à leur avis, plus économique de classer des documents que de les microfilmer. En ce qui me concerne, j'ai pu constater par moi-même, ce qui confirmait d'ailleurs les renseignements qu'on m'avait fournis, que, dans presque tous les cas le simple classement de documents, revient, à la longue, plus cher que le procédé de microfilm.

Si nous entreposons les documents au lieu de les microfilmer, il se peut que dans une vingtaine d'années le nouvel édifice soit rempli jusqu'au toit et que nous soyons obligés de recommencer à construire de nouveaux édifices. On devrait étudier cette question sérieusement et prévoir les besoins d'un lointain avenir. Le ministre m'intéresserait également s'il pouvait me dire, d'après les renseignements qu'il possède et outre ce que j'ai dit, quels sont les avantages du microfilmage par opposition à l'entreposage des documents.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, ainsi que le député le reconnaîtra, je le sais, il y a certains documents que nous ne voudrions pas détruire, en raison de leur grande valeur historique. Mais, de façon générale, je crois que nous entreposons beaucoup trop de documents ici, à Ottawa, et que nous construisons beaucoup trop d'édifices pour y entreposer plus de documents. Je suis tout à fait de l'avis du député de Notre-Dame-de-Grâce au sujet du microfilmage.